

# Conditions générales des formations

Date d'entrée en vigueur des présentes conditions générales des formations : 1<sup>er</sup> janvier 2024

## 1/ APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations entre les Parties et s'appliquent aux prestations (ci-après « Prestation(s) » ou « Formation(s) ») proposées par Esprit Retraite. Les présentes conditions générales sont adressées et annexées à chaque bulletin d'inscription et sont réputées être acceptées sans réserve par le participant à la Formation (ci-après « Participant »).

Esprit Retraite se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur entrée en vigueur indiquée en tête des conditions générales des formations.

## 2/ INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Les formations sont ouvertes à tous les adhérents d'Esprit Retraite. Le coût varie selon que le participant est adhérent ou non à l'une des mutuelles partenaires d'Esprit Retraite.

Le participant à la Formation a la possibilité de s'inscrire avec un accompagnant qui peut, s'il le souhaite, également s'inscrire à la Formation. Dans ce cas, l'accompagnant devra compléter un bulletin d'inscription.

L'inscription à une formation entraîne l'adhésion préalable à Esprit Retraite, la cotisation annuelle de 5€ permet de bénéficier de l'ensemble des services proposés par la mutuelle.

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) conformément aux indications précisées sur le bulletin d'inscription.

La clôture des inscriptions intervient un (1) mois avant le début de la Formation.

## 3/ DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

La durée et le lieu de la Formation sont précisés dans le descriptif de la Formation disponible sur le site internet et l'espace adhérent.

## 4/ HÉBERGEMENT

Les modalités relatives à l'hébergement peuvent varier d'un établissement à l'autre. Elles sont donc précisées dans le descriptif de la Formation disponible sur le site internet et l'espace adhérent.

Le participant à la Formation peut obtenir une chambre individuelle moyennant le paiement d'un supplément indiqué sur le bulletin d'inscription. A défaut, il partagera sa chambre avec un participant de même sexe.

Les accompagnants ne participant pas à la Formation sont automatiquement logés dans la même chambre que le participant à la Formation qu'ils accompagnent.

Toute personne devra respecter le règlement intérieur de l'établissement hébergeur.

## 5/ PRIX

### 5.1 Pour les participants

Le prix de la Formation est indiqué sur le bulletin d'inscription.

Ce prix comprend l'hébergement en pension complète pendant toute la durée de la Formation, les interventions des professionnels et toutes les prestations indiquées dans le descriptif.

Attribution de l'allocation prévention : sous réserve de l'acceptation, préalablement à la formation, par la mutuelle ou l'organisme partenaire, une allocation prévention peut être accordée au participant. Dans ce cas, la mutuelle ou l'organisme partenaire versera directement le montant de cette allocation à Esprit Retraite ; celle-ci venant en déduction du prix total de la Formation.

Si le participant n'est pas adhérent à l'une des mutuelles ou organismes partenaires d'Esprit Retraite et s'il est adhérent à Esprit Retraite depuis au moins 3 ans, Esprit Retraite pourra lui attribuer, sous certaines conditions, une allocation prévention.

### 5.2 Pour les accompagnants ne participant pas à la formation

Le prix comprend l'hébergement en pension complète ou en demi-pension (spécifié dans le descriptif de la Formation) pendant toute la durée de la Formation du participant.

### 5.3 N'est pas compris dans le prix :

- le transport ou le transfert de la gare jusqu'au lieu de la formation pour les personnes venant en train,
- la taxe de séjour collectée pour le compte des municipalités, payable sur le lieu de la formation.

## 6/ MODALITÉ DE PAIEMENT

Le règlement de la Formation peut s'effectuer :

- **Par chèque bancaire** en une fois au moment de l'inscription. Il est encaissé lorsque la prestation est confirmée. La Formation est réputée confirmée lorsque le nombre minimum de participants inscrits indiqué dans le Descriptif de la Formation est atteint
- **Par carte bancaire**
- **Par virement bancaire** sur le compte IBAN : FR76 3000 3033 9100 0500 5064 209 en précisant le nom et le lieu de la Formation.
- **Par chèques vacances** : Si vos chèques vacances ne couvrent pas l'intégralité du montant demandé, le complément de votre paiement se fera par chèque, libellé à l'ordre d'Esprit Retraite. Si vos chèques vacances couvrent plus que le montant demandé, vous ne serez pas remboursé de la différence.

## 7/ TRANSPORT

Esprit Retraite n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

## 8/ ANNULATION ANTICIPÉE DE LA FORMATION

### Par Esprit Retraite

Esprit Retraite peut annuler une Formation pour des raisons sanitaires, techniques ou si le minimum de participants requis spécifié dans le Descriptif de la Formation disponible sur le site internet et l'espace adhérent, n'est pas atteint. Dans ce cas, Esprit Retraite préviendra les personnes inscrites au plus tard un mois avant le début de la Formation.

### Par le participant à la formation :

- Esprit Retraite doit être informée de l'annulation :
- soit, par courrier à l'adresse suivante :  
Esprit Retraite,  
62-68 rue Jeanne d'Arc,  
75013 Paris,
- soit par mail : [contact@espritretraite.fr](mailto:contact@espritretraite.fr)

## 9/ FRAIS EN CAS D'ANNULATION DE LA FORMATION

Dans le cas où l'annulation est à l'initiative d'Esprit Retraite : Esprit Retraite s'engage à rembourser les participants à la Formation dans un délai de 14 jours. Esprit Retraite remboursera le montant payé par le participant à la Formation sans qu'aucune indemnisation supplémentaire ne puisse être accordée.

Dans le cas où l'annulation est l'initiative du participant à la Formation, les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- si l'annulation est communiquée au moins 60 jours avant : seuls seront appliqués des frais de dossier d'un montant de 50 €,
- si l'annulation est communiquée entre 59 et 15 jours avant : retenue de 60% de la somme versée lors de l'inscription à la Formation,
- si l'annulation est communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 75% de la somme versée lors de l'inscription à la Formation,
- si l'annulation est communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100% de la somme versée lors de l'inscription à la Formation.

## 10/ OPTION REMBOURSEMENT - ANNULATION SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le participant à la Formation contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans

les conditions classiques (voir article 9). Elle garantit moyennant le montant indiqué dans le bulletin d'inscription de la Formation le remboursement, dans un délai de 14 jours maximum, de la somme versée lors de l'inscription à la Formation, (hors option remboursement annulation) quelle que soit la cause de l'annulation.

Conditions pour bénéficier de l'option :

- avoir souscrit à l'option au moment de l'inscription,
- ne pas annuler une fois la Formation débutée ; celle-ci commençant dès la remise des clés de la chambre d'hôtel.

## 11/ INTERRUPTION DE LA FORMATION PAR LE PARTICIPANT

En cas d'interruption par le participant pendant la Formation, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## 12/ OBLIGATION D'ESPRIT RETRAITE

Esprit Retraite s'engage à fournir des prestations conformes au descriptif communiqué. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Esprit Retraite n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, Esprit Retraite sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale d'Esprit Retraite, au titre ou à l'occasion de la Formation, sera limitée au prix total réglé par le Participant.

## 13/ OBLIGATION DU PARTICIPANT À LA FORMATION

Le Participant s'engage à :

- régler le prix de la formation ;
- participer à l'ensemble des interventions, faute de quoi l'attribution de l'allocation prévention pourra être remise en cause.
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Esprit Retraite ou à un des intervenants, sans l'accord écrit et préalable par la partie concernée et,
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors de la Formation, sans l'accord écrit et préalable d'Esprit Retraite et de l'intervenant,
- posséder une assurance responsabilité civile.

## 14/ RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une Formation implique le respect par le participant du règlement intérieur applicable aux locaux concernés.

Esprit Retraite ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les Participants.

Il appartient au Participant à la Formation de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation

## 15/ DROIT D'AUTEUR

Esprit Retraite fournit dans le cadre de ses Formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux Participants pendant la Formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du Participant, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du Participant qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

## 16/ DROIT A L'IMAGE

Dans le cas où Esprit Retraite et/ou un Intervenant déciderait de capter des photos et/ou des vidéos et/ou sons pendant la durée de la Formation pour les besoins de son activité professionnelle, il appartient à ceux-ci

de recueillir, conformément à ses obligations légales, le consentement relatif au droit à l'image des participants à la Formation.

Esprit Retraite se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant se retournerait contre lui dans le cadre de l'exercice de son droit à l'image pour toute photo, vidéo, sons ayant pu être capté par l'Intervenant. L'intervenant sera retenu seul responsable pour toute utilisation contraire au recueil du consentement du droit à l'image des participants à la Formation.

## 17/ PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Esprit retraite, en sa qualité de responsable de traitement, est soucieuse de la protection des données personnelles qui lui sont confiées. Elle s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données 'RGPD' Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la Loi Informatique et Libertés, loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018 qui a modifié la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Esprit Retraite vous informe que vos données font l'objet d'un traitement informatisé. Les informations mentionnées par un astérisque sont indispensables. Le traitement de vos données a pour finalité la gestion de votre inscription à la formation, l'instruction et le suivi de votre dossier, la gestion de votre adhésion et le paiement des cotisations, l'expédition de notifications en lien avec l'organisation de la formation, l'expédition de lettres d'informations relatives aux activités proposées par Esprit Retraite et ses partenaires, la réalisation d'enquêtes de satisfaction et de statistiques, le respect des obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles Esprit Retraite est soumise. Vos données sont destinées aux services administratifs et logistique d'Esprit Retraite et pourront être transmises aux acteurs en lien avec la formation dès lors qu'elles sont nécessaires pour l'organisation et le bon déroulement de cette dernière. Vos données seront conservées 5 années au terme de votre participation à la formation et à l'adhésion. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données "Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016" et la Loi Informatique et Libertés loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018 qui a modifié la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement sur vos données et vous pouvez définir des directives post mortem relatives à vos données. Pour exercer vos droits par mail : [dpo@espritretraite.fr](mailto:dpo@espritretraite.fr), par courrier : Esprit Retraite (DPO) 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données vous pouvez consulter notre politique en ligne sur le site [www.espritretraite.fr](http://www.espritretraite.fr) ou sur simple demande auprès de notre Délégué à la Protection des Données.

## 18/ RÉCLAMATION

Toute contestation ou réclamation concernant les Formations ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris, dans un délai maximum de 1 mois après la fin de la Formation. Toute réclamation concernant l'hébergement, la restauration, les animations et les sorties doit être formulée au responsable de l'établissement concerné afin qu'une solution puisse être recherchée dans les meilleurs délais.

## 19/ LITIGE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes conditions générales fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.